

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Lundi 11 juillet 2016 à 18h00, à la Mairie



### Étaient présents :

Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Alain BERTRAND, Noëlle DI ROSA, Brigitte BONDUELLE, Cécile CARON, Jean Pierre ARP, Pierre SURAULT, Christophe DUODOGNON, Betty VIELLA

Absents : Lesley KOOLMAN, Jérôme CERISIER, Grégory BAL, Sébastien GUILLEMAIN

Secrétaire de séance : Christophe DUODOGNON

Date d'envoi des convocations : *4 juillet 2016.*

### Ordre du jour :

- ✓ Avis sur la fusion des communautés de Communes et bilan fusion
- ✓ Délibération sur abri de jardin rue du Gué
- ✓ Délibération Tarifs glaces et boissons à la buvette du camping (complément)
- ✓ Délibération Tarifs produits de la Maison d'Art et du Terroir
- ✓ Présentation du bilan social
- ✓ Délibération sur salle mise à disposition pour cérémonie
- ✓ Délibération prise de compétence GEMAPI
- ✓ Associations en déshérence
- ✓ Délibération des risques professionnels - création d'un comité de pilotage
- ✓ Informations et questions diverses

- présentation du garagiste
- répartition du FPIC et baisse des dotations
- école

**Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2016 à 18 h 00 est approuvé à l'unanimité**

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de retirer deux points à l'ordre du jour :

- ✓ Présentation du bilan social
- ✓ Délibération des risques professionnels - création d'un comité de pilotage

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- ✓ Personnel : ratios promus / promouvables
- ✓ PLUI : désignation du représentant communal pour le PLUI
- ✓ Taxes / exonération en faveur des meublés locaux de gites ruraux, des locaux classés meublés de tourisme ou chambres d'hôtes

### *Accord du conseil à l'unanimité*

## **1. APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC A FISCALITE PROPRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU SDCI DE LA VIENNE**

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Mme La Préfète du 13 juin 2016, portant projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre qui compte 55 communes.

Le conseil municipal est sollicité afin de valider ce projet de périmètre avant le 1<sup>er</sup> aout 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 votes pour, 1 contre, 1 abstention, :

- approuve le projet de périmètre du nouvel établissement à fiscalité propre pour la mise en œuvre du SDCI de la Vienne.

### ***Délibération***

## **2. URBANISME**

Madame Mac NALLY, habitant rue du gué s'est vue refusée une demande préalable visant à construire un abri de jardin de 12 m<sup>2</sup> pour y mettre ses tables et ses chaises de jardin. La commune considère qu'une cabane de jardin de 12 m<sup>2</sup> pour abriter des chaises et une table, même en zone inondable, ne peut constituer un danger.

Il nous semble préjudiciable pour le développement économique de la commune d'interdire la construction d'un abri de jardin de 12 m<sup>2</sup> dans les conditions actuelles : faible densité de population, zone qui ne subit plus d'inondations depuis de nombreuses années, faible contenance d'un local d'une résidence secondaire.

Après en avoir délibéré et en vertu de l'article L111-1-2 modifié par la loi n° 2014-366 de mars 2014 (art.140V alinéa 4), le conseil municipal à l'unanimité :

- considère que l'abri de jardin souhaité par Mme Mac NALLY, chez Renard, en bords de Vienne, situé en zone touristique peut être construit et demande à la DDT de reconsidérer sa décision.

## **3. TARIFS BUVETTE DU CMAPING (COMPLEMENT)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

GLACES	PRIX	GLACES	PRIX
Magnum caramel	2.00 €	Cornetto fraise	1.00 €
Magnum classic	2.00 €	Cornetto chocolat intense	1.00 €
Magnum amande	2.00 €	Cornetto vanille	1.00 €
Magnum blanc, fraise / chocolat blanc	2.00 €	Choc N'Ball	2.00 €
Magnum blanc, vanille / chocolat blanc	2.00 €	X POP	1.00 €
Magnum double chocolat	2.00 €	Calippo Cola	1.50 €
Twister	1.50 €	Solero	1.50 €
King Cone	2.00 €	Haribo	2.00 €

- décide d'adopter à l'unanimité les tarifs proposés.

#### **4.TARIFS PRODUITS DE LA MAISON D'ART ET DU TERROIR**

La maison du terroir est ouverte depuis le 1er juillet, de nouveaux produits d'art et du terroir seront vendus, il est nécessaire de procéder à une réactualisation des prix pour la régie.

articles	prix	articles	prix
<b>PRAZ'ISLOIS</b>			
Paquets Roches Isoises	3.50 €	Paquets Broyés Poitevins (5)	3.00 €
Paquets Noiz'tines	2.00 €		
<b>POURRIN</b>			
MIEL de printemps 500gr	5.50 €		
<b>CONFINATURE</b>			30.50 €
Petit pot 110 gr	2.65 €	Mélange 3 pots	6.30 €
Petit pot 220 gr	4.15 €		
<b>BARATON/DENIOT</b>			
Rillettes pur canard	3.85 €	Lot de 3 terrines de canard / volaille	11.95 €
Pâté au foie de volaille forestier	3.95 €	Lot de 3 terrines canard / volaille forestier	12.50 €
Rillettes de volaille Thaiï	4.95 €		
<b>BAUDON</b>			
Jus de raisin	3.80 €	Val de Loire pinot noir rosé	5.50 €
Haut Poitou Sauvignon blanc	5.50 €	Haut Poitou cabernet rouge	5.50 €
Val de Loire chemin blanc	5.50 €	Cuvée Louise Blanc	7.50 €
Haut Poitou rosé	5.50 €		
<b>THORIN</b>			

Pineau des charentes blanc	14.60 €	Crème d'abricots au cognac	13.50 €
Pineau des charentes rouge	11.00 €	Cognac 1er cru	30.50 €
Crème de mûres au cognac	13.50 €		
<b>CHENE ALLAIRE</b>			
Blanc (Sauvignon)	4.00 €	Jus de raisin	2.80 €
Rosé (pinot noir)	4.00 €	Confit de vin	4.00 €
Rouge (Cabernet)	4.00 €	Pétillant de raisin	4.00 €

<b>LA MANUFACTURE DE BIERES</b>			
33 cl	2.50 €	75 cl	5.50 €
<b>COMMERCE EQUITABLE</b>			
Jus d'orange 1 litre	2.50 €	Sablé citron	2.95 €
Jus Worldshake 1 litre	2.80 €	Biscuit cacao/cajou	3.90 €
Jus tropical 1 litre	2.90 €	Biscuit bio quinoa	3.20 €
Jus bio (mangue/orange)	3.80 €	Bonbon ours bio	2.20 €
Jus goyave/ananas	3.40 €	Bonbon café	2.20 €
Guaranito	2.95 €	Barre céréales sésame	0.80 €
Café africa/moka/decaf	4.50 €	Nougat bio	0.90 €
Thé noir bio (citron, orange mango)	2.60 €	Chips yucca sel/paprika/taco	1.20 €
Thé vert vrac	5.50 €	Pate à tartiner noisettes	4.20 €
Thé noir vrac	7.50 €	Sucre de canne poudre	3.10 €
Thé noir d'Assam	5.90 €	Morceaux sucre de canne	4.05 €
Thé fleurs d'hibiscus	3.20 €	Epices Zaatar	3.90 €
Mélange pour infusion Tchaï	5.90 €	Assortiment curry	3.90 €
Chocolat 100 gr (caramel/coco/amandes)	2.70 €	Epices pour gâteau	2.80 €
<b>LES FILS A LALIE</b>			
Porte monnaie Berlingot	4.00 €	Pochon 8 X 8cm	4.00 €
Porte monnaie plat	4.00 €	Pochon 14 X 19.5 cm	6.00 €
Porte monnaie 2 faces	6.00 €	Pochon 20 X 28 cm	10.00 €
Petit portefeuille simili-cuir	10.00 €	Doudou plat à étiquettes	7.00 €
Portefeuille en toile	15.00 €	Doudou	15.00 €
Portefeuille simili-cuir	17.50 €	Jeu de mémoire	17.50 €
Range chéquier long	12.00 €	Pochette à dessins	21.00 €
Housse livret de famille	14.00 €	Tapis de voiture nomade	22.00 €
Cartable simili-cuir	30.00 €	Petit rangement à barrettes	7.00 €
Trousse simili-cuir ou coton enduit	8.50 €	Grand rangement à barrettes	10.00 €
Petite trousse coton	4.00 €	Trousse de toilette	18.00 €
Trousse coton	6.00 €	Lot de 10 lingettes lavables 10 X 10 cm + pochon de rangement	14.00 €
Trousse double	12.00 €	Lot de 10 lingettes lavables 13 X 20 cm + pochon de rangement + 1 lingette gratuite	18.50 €
Sac cabas en toile	25.00 €	Petite panière	10.00 €
Sac de bibliothèque	15.00 €	Grande panière	15.00 €
Pochette imperméable - sac à maillot mouillé 28 X 32 cm	16.50 €	Lot petite et grande panière	20.00 €
Bavoir	6.00 €	Housse matelas à langer	20.00 €

Bavoir Bandana	5.00 €	Pochette à couches	16.00 €
Attache tétines	7.00 €	Etui à lunettes	8.50 €
Housse carnet de santé	17.50 €	Sac à tarte	16.00 €
Guirlande fanions	10.00 €		16.00 €
<b>POTERIES RAKU</b>			
Tortue couleurs	15.00 €	Boite blanche	35.00 €
Petite boule ouverte bleue	15.00 €	Boite rouge	35.00 €
Grande boule ouverte bleue	20.00 €	Petite boite rouge ronde	35.00 €
Chat noir et rouge	20.00 €	Poule tirelire	35.00 €
Une grenouille	30.00 €	Grosse boite rouge ronde	40.00 €
Coupe plante	30.00 €	Petit masque	30.00 €
Coupe plante	40.00 €	Grand masque	40.00 €
Un lapin	35.00 €	Chat cherche famille	70.00 €
La fermière	35.00 €	Homme sur terre	70.00 €
Un photophore	30.00 €	Grosse boite blanche	55.00 €
<b>SYLVIE EDELIN</b>			
vase	35.00 €	Bol	9.00 €
vase	30.00 €	Bol vert et bleu	12.00 €
boite	25.00 €	Feuille	8.00 €
boite	50.00 €	Carte postale (recette)	1.00 €
Pot crayon	12.00 €	Carte aquarelle	4.00 €
Plat rectangle	30.00 €	Carte calligraphie	5.00 €
Carré bambou	14.00 €	Carte nounours	5.00 €
<b>ROUX PATRICIA</b>			
Collier coeur vert monté sur cuir (A)	10.00 €	Collier ambre du Maroc, ambre du Népal (L)	16.00 €
Collier pâtes de verre orange vertes montées sur cuir (A1)	13.00 €	Collier perles de verre, os teinté (M)	14.00 €
Collier Mali monté sur pagne et cuir (B)	15.00 €	Collier perles murano, bronze fermeture devant (N)	16.00 €
Collier perles orange montées sur cuir (B1)	15.00 €	Collier perles de bohême et perles de verre du Mali (O)	17.00 €
Collier bronze Mali monté sur cuir avec os teinté (C)	17.00 €	Collier perles plastiques, ambre, perles filets d'argent (P)	17.00 €
Collier pendentif perles de verre vert/blanc (C1)	13.00 €	Collier perles de verre, pâtes de verre (Q)	14.00 €
Collier perles de verre monté sur cordon (D)	18.00 €	Collier perles de verre, pâtes de verre (R)	13.00 €
Collier pendentif ébène murano (D1)	14.00 €	Collier perles de verre, bronze (S)	14.00 €
Collier médaillon ébène, perle de verre(E)	14.00 €	Collier perles murano monté sur cuir (T)	14.00 €
Collier pâtes de verre bleues oranger (E1)	14.00 €	Collier bronze, résine monté sur cuir (U)	17.00 €
Collier médaillon ébène, perle de verre (F)	14.00 €	Collier perles de bohême monté sur cuir bleu (V)	14.00 €
Collier pendentif porcelaine (F1)	14.00 €	Collier murano monté sur cuir rose (W1-W2)	13.00 €
Collier médaillon bronze (G)	16.00 €	Collier multi rang monté sur cuir (X)	15.00 €
Collier noir murano rouge fermeture	18.00 €	Colliers pendentif une perle monté	10.00 €

devant (G1)		sur cuir (Y1-Y2-Y3-Y4-Y5-Y6-Y7))	
Collier petit médaillon ébène, perle de bronze, de verre (H)	16.00 €	Collier perle de terre, os teinté, bronze (Z)	10.00 €
Collier pendentif coeur (H1)	10.00 €	Boucles d'oreilles, os, bronze	7.00 €
Collier médaillon ébène, perle de verre monté sur cordons (I)	16.00 €	Boucles d'oreilles perles de verre	6.00 €
Collier perle de terre du Mali, bronze, perle de verre (J)	10.00 €	Boucles d'oreilles perles simples	5.00 €
Collier perles de verre rouges, bronze (K)	15.00 €	Marque-page tout cuir avec pâte de verre	5.00 €
<b>QUEAUX ET SON PASSE</b>			
Des seigneurs de Queaux	6.00 €	Fourgeret	10.00 €
Vent de biens nationaux	6.00 €	Saint Joseph	10.00 €
Nos croix	6.00 €	Préhistoire, prohistoire et antiquité	10.00 €
Les cousins 1	6.00 €	Série de carte postale NB	3.50 €
Les cousins 2	6.00 €	Cartes postales NB à l'unité	0.30 €
Les cousins 3	6.00 €	Carte postale couleur à l'unité	0.30 €
Moulins Meuniers et Boulangers	6.00 €	Carte postale couleur petites (voeux)	0.30 €
Métiers du Fer et du Bois	6.00 €	Cartes postales couleur anciennes	0.30 €
Justice et procès	6.00 €	Cartes postales couleur nouvelles	0.30 €
De Caioca à Queaux	10.00 €	La série CP couleur X 6	1.50 €
Queaux en fleurs	10.00 €	Bulletins au détail	2.00 €
De l'Aube au Crépuscule	10.00 €	Marque-pages petit format	0.20 €
Le semeur de Minuit	13.00 €	Marque-pages grand format	0.20 €
Couvrailles	14.00 €	Cadre + photo	1.00 €
Mues Traversières	18.00 €	Boite en bois avec photo noir et blanc	2.00 €
Les nourrices, les mères, enfance etc	13.00 €	Agrandissements A3	3.00 €
Les villages	10.00 €		
<b>GESTE EDITIONS</b>			
Remèdes traditionnels	19.00 €	La Vienne vue du ciel	19.00 €
Plantes sauvages	25.00 €	Châteaux Romains du Poitou	46.00 €
Guide de la forêt	10.00 €	Poitou-Charentes At Heart	19.00 €
Guide paysages poitou	16.50 €	Agenda compostelle	13.90 €
Le baudet du poitou	14.00 €	Histoire du Poitou	51.00 €
Se souvenir de la Vienne	19.00 €	Peluchon Patchwork	14.00 €
Carnets de la Vienne	8.00 €	Mots fléchés	9.90 €
Regards sur le Montmorillonnais	25.00 €	Mon village libéré	8.00 €
Des contes comme je les dis	20.50 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter à l'unanimité les tarifs proposés.

## **5. MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE APRES LES CEREMONIES**

L'évolution des comportements de nos concitoyens se traduit par une demande croissante de lieux pour se retrouver après le déroulement des cérémonies notamment d'obsèques.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer sur la mise à disposition gratuite d'une salle communale afin que des rassemblements familiaux aient lieu après les cérémonies, et seulement après les cérémonies, puissent être organisés dans des conditions normales de confort.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement de cette mise à disposition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition gratuitement une salle communale afin que des rassemblements familiaux aient lieu après les cérémonies d'obsèques et seulement après les cérémonies, et qu'ils puissent être organisés dans des conditions normales de confort et approuve le règlement de cette mise à disposition.
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **6. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS**

Le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Montmorillonnais, approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2016.

Il convient d'envisager « l'extension des compétences » en matière de protection et la mise en valeur de l'environnement de la Communauté de Communes.

Le Maire donne lecture des statuts modifiés :

Le point 3. des statuts serait modifié comme suit :

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés
- Aménagement, entretien et gestion de deux domaines forestiers sis :
  - lieu-dit « Vacheresse » - Commune de SAULGE,
  - lieu-dit « Bois de la Garenne » - Commune de BETHINES.
- Création, entretien et valorisation des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire conformément à l'état annexé aux statuts
- Entretien et valorisation de l'ensemble des cours d'eau situés sur la Communauté de Communes du Montmorillonnais
- **Prise de compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la modification des statuts proposée par la Communauté de communes du Montmorillonnais.

## **7. ASSOCIATIONS EN DESHERENCE**

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relatives aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence est entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

Elle a pour but d'inviter les banques à détecter l'inactivité des comptes (ou coffre-fort) bancaires ouverts en leurs livres, à rechercher la cause de cette inactivité qui peut résulter d'un oubli ou du décès du titulaire, et à informer les personnes intéressées des conséquences potentielles de cette inactivité.

Ainsi les sommes détenues sur un compte dont le titulaire(ou le mandataire ou l'ayant droit) ne s'est pas manifesté auprès de son établissement bancaire depuis 10 ans (ou 3 ans, délai variable selon la cause d'inactivité) devront être obligatoirement transférées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour la commune de Queaux deux associations on été ainsi recensées :

- l'association Montmorillonnais Roumanie
- et l'association de la Maison des Loisirs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- souhaite provoquer une assemblée générale de ces deux associations dans le délai d'un mois à compter de ce jour, pour répondre aux demandes des banques de ces deux associations.
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **8. RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du Comité Technique, de fixer le nombre d'agents pouvant être promus à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à ce grade; qu'à ce titre l'assemblée délibérante avait établi un projet qui a été soumis au Comité Technique.

Au vu de l'avis favorable, à l'unanimité des deux collèges, émis par le Comité Technique dans sa séance du 24 juin 2016,

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- décident de retenir des ratios promus / promouvables de 100 %, pour l'ensemble des grades permettant un avancement, sans conditions complémentaires à celles prévues le cas échéant par les statuts particuliers des cadres d'emploi ;
- rappellent que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement ;
- indiquent :
  - que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre,
  - que tout avancement de grade est conditionné par la nécessité de remplir les conditions exigées par les dispositions relatives à la formation de professionnalisation.

## **9. DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL POUR LE PLUI**

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, ont été définis lors de la conférence des maires du 25 novembre 2015 et adoptés lors du conseil communautaire du 17 décembre 2015, 5 pôles territoriaux.

Au sein des pôles territoriaux, un élu de chaque commune sera amené à siéger et représentera la commune dans le cadre du PLUI.

Il convient de désigner un représentant communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne Gisèle JEAN comme représentant de la commune pour le PLUI



## **10. EXONERATION EN FAVEUR DES MEUBLES LOCAUX DE GITES RURAUX, DES LOCAUX CLASSES MEUBLES DE TOURISME OU CHAMBRES D'HÔTES**

Dans le cadre du développement touristique de la commune, afin de soutenir les porteurs de projets d'hébergement, d'encourager le développement touristique, et étant donné que la commune se trouve en zone de revitalisation rurale, il est proposé une exonération en faveur des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.

Le Maire expose les dispositions du III de l'article 1407 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation, les locaux meublés à titre de gîte rural, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Il précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Vu l'article 1407 du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide à l'unanimité d'exonérer de taxe d'habitation :
  - les locaux meublés à titre de gîte rural
  - les locaux classés meublés de tourisme
  - les chambres d'hôtes
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des impôts.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### ➤ PRESENTATION DU GARAGISTE

Monsieur et Madame CHAGNON ont repris le garage début juillet. Monsieur Gaudineau est à la retraite. Le conseil est très heureux d'avoir pu conserver un garage dans notre commune.

### ➤ RÉPARTITION DU FPIC ET BAISSÉ DES DOTATIONS

La commune vient de recevoir les dotations de l'Etat, elles sont fortement en baisse du fait du remboursement de la dette et de la baisse continue de la population. Cependant les charges ne diminuent pas bien au contraire (personnels, école, voirie, bâtiments) .

Avec les nouvelles compétences dévolues à la communauté de communes et notamment la mise en oeuvre d'un PLUI, le fond de péréquation intercommunal sera réparti en deux parts égales, une pour la communauté de commune et une pour la commune à hauteur de 7900 euros.

### ➤ ECOLE

132 enfants sont recensés pour le RPI à la rentrée , les classes sont chargées en maternelle. Si une nouvelle classe devait ouvrir à Queaux, nous ne le saurions que très tard après la rentrée.

Ceci aurait des incidences sur le service des agents notamment.

En attendant, la commune profite des vacances scolaires pour faire les travaux à la garderie et dans le jardin de l'école

**Fin du conseil à 19 h**